P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DU TARN

CUQ TOULZA

5.2 PIECES GRAPHIQUES DU REGLEMENT

ECHELLE : 1/2 500

ELABORATION			
Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
3 mai 2010	15 septembre 2010	15 octobre 2010	14 décembre 2010

séba SUD-OUEST
12, avenue des Mimosas
81990 LESCAR - BETRE
Tél : 05 63 36 51 03
Fax : 05 34 66 96 81
e-mail : seba-sud@seba.com

Zone urbaine:

- U1 — Secteur de centre bourg
- U2 — Secteur pavillonnaire
- U3 — Secteur correpondant au hameau de Cuq Château
- Ue — Zone à usage d'équipements
- Ux — Zone à usage d'activités

Zone à urbaniser:

- AUm — Zone à urbaniser (plan masse)
- AU0 — Zone à urbaniser (long terme)
- AUx — Zone à urbaniser à vocation d'activités

Zone naturelle:

- N — Zone naturelle - inconstructible
- N1 — Secteur naturel à dominante d'habitat (habitat isolé): extensions mesurées possibles/ changement de destination interdit
- N2 — Secteur naturel à dominante d'habitat (habitat isolé): extensions mesurées possibles/ urbanisation possible de manière très limitée des "dents creuses"
- Nc — Secteur naturel à dominante d'habitat (habitat isolé): extensions mesurées et changement de destination autorisés
- Nx — Secteur naturel à dominante d'activités extensions mesurées possibles à usage d'activités
- Zone inondable D.I.R.E.N. (secteur donné à titre indicatif)

Zone agricole:

- A — Zone agricole

Secteurs particuliers

- Secteur au titre de l'article L123-1 16° du Code de l'Urbanisme: les opérations d'ensemble programme de logements, 30 % des programmes devra être affecté à un logement locatif conventionné bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat (avec la variété des formes aidées et des financements aidés possibles (PLAI, PLUS, PLS).
- 10 — Emplacements réservés
- Elément paysager au titre de l'article L123-1 du Code de l'Urbanisme

N
O E
S

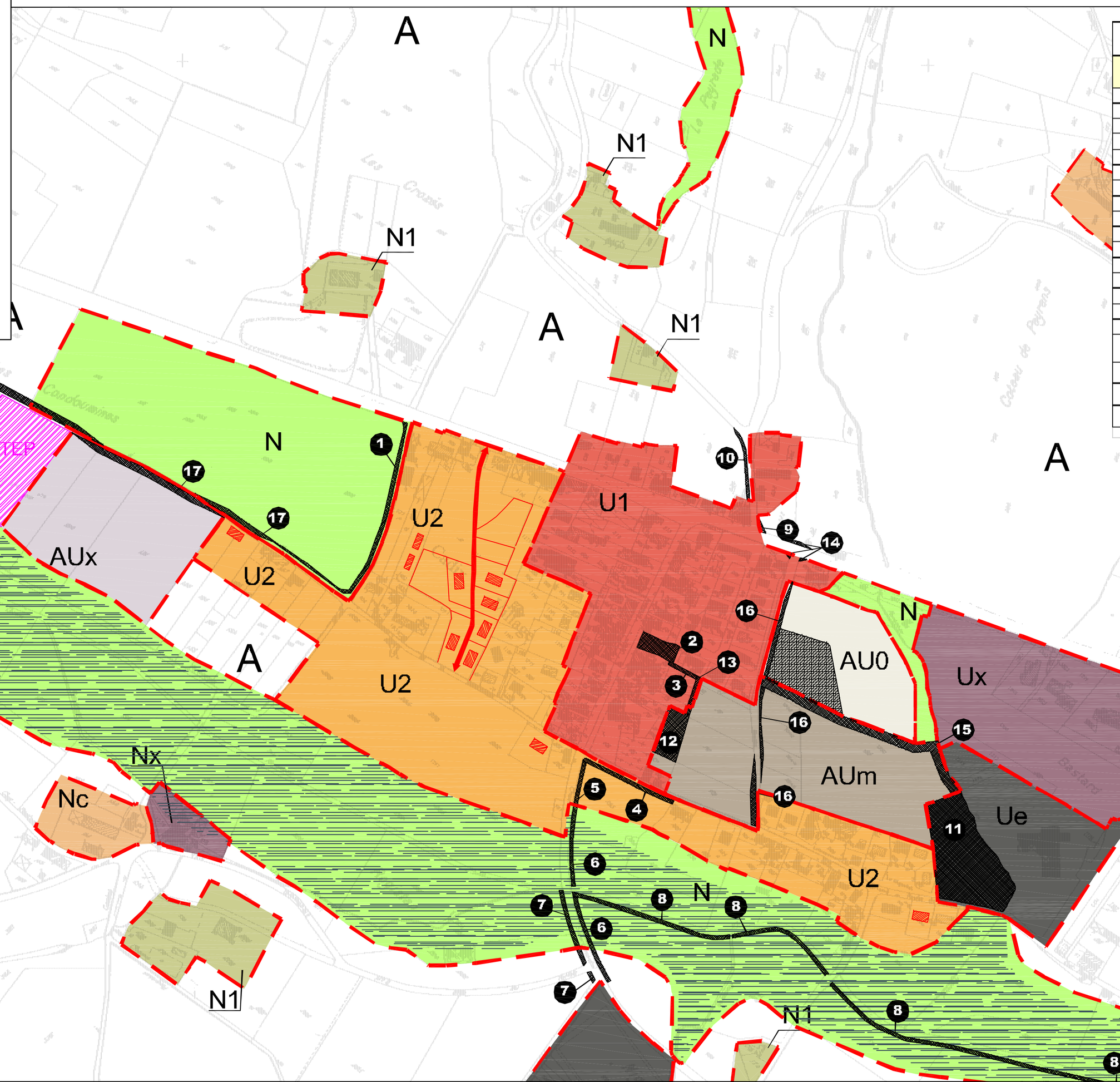

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Designation	Bénéficiaire	Largeur (comptée à partir de la limite d'emprise publique)	Superficie (m²)
	1- Emplacements réservés à des voiries			
1	Elargissement de voie	Commune	3m	610
2	Aménagement d'un parc de stationnement	Commune	-	740
3	Aménagement d'un pétionnier	Commune	4m	130
4	Elargissement de la rue Aristide Briand	Commune	4m	420
5	Elargissement de la RD45	Commune	4m	330
6	Elargissement de la RD45	Commune	4m	800
7	Aménagement d'un cheminement piétion	Commune	4m	370
8	Aménagement d'un cheminement piétion	Commune	4m	3 350
9	Aménagement du croisement du VC n°3 avec la RN 126	Commune	-	60
10	Elargissement de la VC n°3	Commune	3m	230
13	Aménagement d'un pétionnier	Commune	5m	210
14	Aménagement du carrefour chemin du Rigoulet / RN 126	Commune - Etat	-	100
15	Création d'une voie entre le chemin de Rigoulet et le groupe scolaire	Commune	largeur = 10m	2 040
16	Elargissement du chemin du Rigoulet à 10 mètres d'emprise	Commune	-	960
17	Elargissement du chemin des Ardennes à 8 mètres	Commune	-	1 150
18	Aménagement du croisement RN 126 - Chemin des Ardennes à 8 mètres	Commune - Etat	-	345
	2- Emplacements réservés à des ouvrages publics			
11	Extension du groupe scolaire	Commune	-	7 000
12	Extension du cimetière	Commune	-	1 000
				20 045